Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 1er mars 2023, à 19 heures 30, en Mairie de CAESTRE, sous la Présidence de M. Jean Luc SCHRICKE, Maire de CAESTRE.

Présents : M. SCHRICKE, M. GOSSEY, Mme DEGRAVE, M. CRINQUETTE, Mme ROHART Mme PARIS, M. LOEWENGUTH, Mme VENNIN, M. CAROUX, Mme LEBLANC, Mme VAN DE ROSTYNE

Absents, excusés : M. SIEMIATKOWSKI, M. VANOVERSCHELDE, Mme CALOONE, M. CEROUTER, M. MAERTEN, Mme LENIERE, M. GHELEIN,

Pouvoirs : M. CEROUTER à M. SCHRICKE, M. GHELEIN à Mme ROHART,

Secrétaire de séance : Mme VAN DE ROSTYNE

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité :

N°	Objet
1/2023	Compte administratif 2022
2/2023	Compte de gestion 2022
3/2023	Affectation du résultat 2022
4/2023	Tarif de location de la salle des fêtes à compter du 1er avril 2023 – forfait ordures ménagères
5/2023	Demande de subvention au titre de l'ASRDA – passage piéton avenue du Général de Gaulle
6/2023	Demande de subvention au titre de l'ASRDA – création d'un chemin piétonnier route de Strazeele
7/2023	Rénovation du monument aux Morts – demande de subvention au titre du dispositif MONU 2.0 auprès de la région des Hauts de France
8/2023	Rénovation du monument aux Morts – demande de subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
9/2023	Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23-1° DU CGFP)

Le procès- verbal complet sera disponible en Mairie ou consultable sur le site caestre.fr dès la validation par le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Le Maire
Jean-Luc Schricke

La Secrétaire de séance
Mme Marie VAN DE ROSTYNE

MAIRIE DE CAESTRE (Nord)